

Petit guide de survie à l'usage des étudiants du Master Informatique

2014–2015

Préambule Vous recevez ce livret car vous êtes inscrit(e) dans une des spécialités du Master Informatique de la Faculté des Sciences de l'Université Montpellier 2. Il contient des informations pratiques sur votre scolarité au sein de ce master, et surtout des pointeurs vers les informations dont vous pourriez avoir besoin. Il n'est ni exhaustif, ni intemporel. Nous l'espérons cependant le plus exact possible.

Table des matières

1	Où trouver les informations ?	2
2	Présentation sommaire du Master et des spécialités	2
2.1	Université Montpellier 2	2
2.2	La Faculté des Sciences	2
2.3	Le Département Informatique	3
2.4	Le Master Informatique et ses spécialités	3
2.5	Responsables à contacter	4
3	Comment fonctionne une scolarité type ?	4
3.1	Inscription administrative	4
3.2	Inscription pédagogique	4
3.3	Inscription informatique	5
3.4	Emploi du temps	5
3.5	Obtention du Master	5
3.6	Modalités de Contrôle des Connaissances	5
3.7	En cas de problème	6
4	Les ressources et outils de la Faculté des Sciences	6
4.1	Le Référentiel de l'Offre de Formation	6
4.2	L'Espace pédagogique	7
4.3	Le système de gestion des stages	7
4.4	Les ressources disponibles dans les salles de TP	7
4.5	Le système de tickets	7
4.6	Le prêt de matériel au Département Informatique	7
5	Une UE transversale : le TER de Master 1	7
6	Finir sa scolarité : stage pro ou stage recherche ?	8
6.1	La convention	8
6.2	Les stages recherche	9
6.3	Les stages pro	9
6.4	En cas de problème	9
7	Calendrier de la Faculté des Sciences	9



1 Où trouver les informations ?

Cela dépend évidemment du type d'information. De manière générale, si vous ne savez pas où trouver une information, vous pouvez demander au secrétariat Master, par mail, par téléphone ou directement au Bâtiment 16 pendant les heures d'ouverture :

Michèle Augé Tel/Fax : 04 67 14 49 15 / 49 20	masterInfoFds@univ-montp2.fr
Aïda Diouf Tel/Fax : 04 67 14 49 52 / 49 53	masterInfoFds@univ-montp2.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	De 9h à 11h30 puis de 14h à 16h30
Mercredi	De 9h à 11h30 - Fermé le mercredi après-midi

2 Présentation sommaire du Master et des spécialités

2.1 Université Montpellier 2

Vous êtes inscrit(e), en inscription principale à l'Université Montpellier 2 (ou en inscription secondaire pour certains étudiants de la spécialité GEOMATIQUE, inscrits en inscription principale à l'Université Montpellier 3), et ceci doit vous intéresser ! L'UM2 regroupe plusieurs *composantes d'enseignement*, qui sont les suivantes :

- **Faculté des Sciences**
- Polytech' Montpellier
- IUT de Montpellier
- IUT de Béziers
- IUT de Nîmes
- IAE
- IUFM

Elle comprend plusieurs campus, sur plusieurs sites, mais la partie administrative se situe sur le Campus du Triolet (place Eugène Bataillon, Montpellier).

Les informations générales sur l'UM2 peuvent être trouvées sur le site de l'Université :

<http://www.univ-montp2.fr/index.php>

Vous y trouverez notamment des informations centralisées sur la culture, le sport, la vie associative, la vie pratique, les actions sociales, la santé, le handicap.

2.2 La Faculté des Sciences

La Faculté des Sciences est la plus grosse composante de l'Université Montpellier 2. Elle regroupe plusieurs départements d'enseignements, qui peuvent parfois partager des formations. Voici ces départements d'enseignement :

- Département Biologie - Mécanismes du Vivant (Bio-MV)
- Département Biologie-Ecologie (BE)
- Département Chimie
- Département Enseignement des Sciences et Recherche de l'Enseignement (DESciRE)
- Département Enseignement des Sciences de la Terre de l'Eau et de l'Environnement de Montpellier (DESTEEM)
- Département Electronique Electrotechnique Automatique
- **Département Informatique**
- Département Des Langues (DDL)
- Département Mathématiques
- Département Mécanique
- Département Parcours des Ecoles d'Ingénieurs de Polytech (PEIP)
- Département Physique

La Faculté des Sciences traite tout ce qui concerne les détails de votre scolarité.

Sur le site de la Faculté des Sciences :

<http://www.fdsweb.univ-montp2.fr>

vous trouverez des informations sur toutes les formations proposées par la Faculté des Sciences, les formalités administratives, la présentation des outils de la FDS, les actualités (notamment les calendriers des examens y sont publiés). Si vous avez une question, cherchez en premier lieu l'information sur ce site.

2.3 Le Département Informatique

Le département informatique va être votre interlocuteur de proximité par rapport à la Faculté des Sciences. Situé au centre du Bâtiment 16 sur le campus Triolet (Place Eugène Bataillon, Montpellier), le département informatique vous accueille pendant les horaires d'ouverture. Vous y trouverez :

- La direction du département
- Les secrétariats
- Du matériel en prêt
- La salle projet, où vous pourrez vous réunir ou vous installer pour travailler
- Des postes en libre service, de quoi imprimer et relier vos rapports
- Un bureau enseignant.

Le département informatique propose également des informations utiles sur son site :

<http://www.deptinfo.univ-montp2.fr/>

Les formations proposées au sein du Département Informatique sont les suivantes :

- La Licence Informatique
- Le **Master Informatique**
- Le Master STIC pour l'Écologie et l'Environnement
- Le Master STIC pour la Santé

2.4 Le Master Informatique et ses spécialités

Le Master Informatique regroupe six spécialités, aux visées et publics différents. Voici ces spécialités :

- AIGLE (Architecture et ingénierie du logiciel et du web) pour former des cadres en informatique, maîtrisant les concepts et technologie inhérents à la conception et au développement d'architectures logicielles (architectures orientées service, architectures web, urbanisation, ...).
- DECOL (Données, connaissances et langage naturel) pour former des spécialistes de la conception et de l'exploitation de systèmes d'information intelligents, que ce soit dans le cadre de l'intelligence économique, de la veille scientifique et/ou technologique, de la gestion de documents textuels et/ou multimédia, ou dans le web sémantique.
- GEOMATIQUE (co-habilitée avec l'UM3) pour former à la maîtrise des méthodes et outils (SIG, CAO, DAO, MNT, Télédétection, analyse spatiale) nécessaires à l'élaboration d'un projet territorial qui mobilise les acteurs de l'aménagement. La géomatique est une discipline née dans les années 1980, qui marie la géographie et l'informatique, pour aider à réfléchir et agir sur les territoires.
- IMAGINA (Image, game and intelligent agents) pour former des ingénieurs et chercheurs dans les industries de l'image, des jeux vidéos, et des simulateurs, aptes à maîtriser les théories, modèles, algorithmes et architectures informatiques au service de ces industries. Les activités visées sont l'imagerie, la conception 3D, le développement de jeux vidéos, et la réalisation de simulateurs.
- IPS (Informatique pour les sciences) pour former des étudiants scientifiques qui souhaitent acquérir une formation solide et complète en informatique afin d'accéder aux nouveaux secteurs en expansion. IPS est destinée aux étudiants non informaticiens pour leur proposer une « reconversion à l'informatique ». Ainsi, les compétences acquises permettent aux étudiants d'enrichir leur formation initiale avec des concepts informatiques essentiels.
- MOCA (Modélisation, optimisation, combinatoire et algorithmes) pour former des ingénieurs généralistes ou des chercheurs, aptes à maîtriser les outils scientifiques mathématiques et informatiques au service d'activités scientifiques de haut niveau. Les secteurs d'activités sont donc très larges, des centres de recherche (biologie, chimie, agronomie...) et des bureaux de calcul scientifique aux entreprises et PME s'appuyant sur une culture scientifique pluridisciplinaire.

Le diplôme qui vous est délivré en sortie est un diplôme de Master Informatique, en revanche du choix de votre spécialité dépend votre orientation en sortie, vers différents métiers de l'informatique. Le choix de votre spécialité est réalisé lors de votre inscription administrative, mais un certain nombre d'Unités d'Enseignement (UEs) sont *mutualisées* entre plusieurs spécialités, voir entre plusieurs Masters. Vous croiserez donc dans votre scolarité les étudiants des autres spécialités.

2.5 Responsables à contacter

Responsabilité	Nom du responsable	Contact
Direction du département informatique	Bruno Durand	Bruno.Durand@univ-montp2.fr
Master informatique	Marie-Laure Mugnier Pierre Pompidor	Marie-Laure.Mugnier@univ-montp2.fr Pierre.Pompidor@univ-montp2.fr
Spécialité AIGLE	Clémentine Nebut Pierre Pompidor	Clementine.Nebut@univ-montp2.fr Pierre.Pompidor@univ-montp2.fr
Spécialité DECOL	Michel Leclère	Michel.Leclere@univ-montp2.fr
Spécialité GEOMATIQUE	Mathieu Lafourcade	Mathieu.Lafourcade@univ-montp2.fr
Spécialité IMAGINA	Michelle Joab William Puech	Michelle.Joab@univ-montp2.fr William.Puech@univ-montp2.fr
Spécialité IPS	Annie Chateau	Annie.Chateau@univ-montp2.fr
Spécialité MOCA	Rodolphe Giroudeau Mickaël Montassier (M1)	Rodolphe.Giroudeau@univ-montp2.fr Mickael.Montassier@univ-montp2.fr
TER M1	Mathieu Lafourcade	Mathieu.Lafourcade@univ-montp2.fr

3 Comment fonctionne une scolarité type ?

3.1 Inscription administrative

Votre scolarité démarre lors de votre **inscription administrative**, gérée par le service de la Scolarité, à partir du moment où vous avez rempli le formulaire d'inscription et vous êtes acquitté(e) des droits d'inscription. Dès lors, vous êtes comptabilisé(e) en tant qu'étudiant de la Faculté des Sciences de l'Université Montpellier 2. C'est auprès de la scolarité que vous pouvez vous procurer certificats de scolarité, carte d'étudiant, attestations de réussite et relevés de notes. Toute la procédure d'inscription est détaillée sur le site de la Faculté des Sciences :

<http://www.fdsweb.univ-montp2.fr/inscriptions/>

3.2 Inscription pédagogique

L'inscription administrative, valable pour un an, n'est que la *première étape*. L'année universitaire se découpe en 2 périodes : semestre d'automne et semestre de printemps. Au début de chaque période vous devez choisir les UEs que vous suivrez lors de la période et pour lesquels vous serez convoqués aux examens. Il s'agit de l'**inscription pédagogique** qui constitue le choix de vos UEs. Les UEs proposées par chaque spécialité vous sont indiquées lors des réunions de rentrée. Elles sont également présentées sur le site du Département informatique (<http://deptinfods.univ-montp2.fr>) ainsi que sur l'offre de formation (<http://offreformation.univ-montp2.fr/fds/>). Ce choix d'UEs est formalisé par un PIE (Projet Individuel d'Enseignement) qui doit être validé par l'équipe de formation. Le PIE est un contrat semestriel entre l'étudiant et la Faculté des Sciences garantissant que son choix d'UE est conforme au Master visé. Généralement, des fiches sont disponibles pour chaque spécialité, au secrétariat du Bâtiment 16, dans un délai maximum fixé par le Département Informatique (en général, une semaine). Attention à cette **date limite de choix**, il est nécessaire que les inscriptions se fassent le plus vite possible pour l'organisation des enseignements. Pour chaque période, vous choisissez des UE pour un total de 30 ECTS (éventuellement moins si vous êtes redoublant(e)). Sur dérogation, ce total peut atteindre 35 ECTS. Cette 7ème UE ne peut pas remplacer une UE que l'on n'a pas acquise parmi les 6 obligatoires !

Les inscriptions pédagogiques sont à renouveler au début de chaque semestre !

Ce sont les inscriptions pédagogiques qui permettent de constituer les groupes de TD, de prévoir les effectifs, d'organiser les enseignements, de convoquer les étudiants aux examens. Il est donc primordial de les réaliser dans les plus brefs délais au début du semestre.

Si vous avez des souhaits particuliers concernant votre inscription pédagogique (7ème UE, parcours personnalisé), il est important d'en discuter au préalable avec votre responsable de spécialité (qui est-il/elle ? Voir 2.5).

3.3 Inscription informatique

Maintenant que votre inscription administrative est réalisée, vous avez également le droit d'accéder à un *compte informatique* qui vous sera nécessaire dans toutes les étapes de votre scolarité. Le compte informatique vous permettra d'accéder aux ressources de la Faculté des Sciences (voir 4). Pour ouvrir votre compte, il vous faut aller sur le site du Service Informatique :

<https://comptesif.info-ufr.univ-montp2.fr/>

3.4 Emploi du temps

Une fois toutes vos inscriptions réalisées, il ne vous reste plus qu'à suivre les enseignements avec assiduité. Pour cela, vous pouvez trouver l'emploi du temps général de la Faculté des Sciences à cette adresse, ou bien dans votre Espace Numérique de Travail :

<http://www.fdsweb.univ-montp2.fr/>

onglet « Emploi du temps », puis vous sélectionnez « Etudiants », puis « Semestre1-2014-2015 » (par exemple), puis M1 ou M2, puis Informatique, et enfin votre spécialité. L'emploi du temps indique les salles dans lesquelles se déroulent les enseignements. Chaque module est attaché à une ou plusieurs spécialités. On peut également indiquer directement le code de l'UE. **Attention**, certaines UEs de recherche se trouvent sur le campus Saint-Priest. L'emploi du temps est visible sur la page du Master recherche.

3.5 Obtention du Master

Le Master Informatique se compose de 4 semestres qu'il vous faut obtenir : S1 et S2 en M1 et S3 et S4 en M2. La poursuite en M2 est conditionnée à l'obtention des 2 semestres de M1 (S1 et S2). L'obtention du Master donne 120 ECTS (European Credits Transfer System). La validation de la première année peut donner lieu à la délivrance du diplôme intermédiaire de Maîtrise (sur demande).

Chaque semestre est composé d'UEs. A chaque UE est associé un certain nombre d'ECTS. L'obtention d'un semestre se fait par acquisition de toutes les UEs le composant ou par compensation entre les UEs du semestre.

Une UE (ainsi que ses ECTS) est acquise si vous avez au moins 10 à l'UE. Un semestre est obtenu si vous avez au moins 10 à la moyenne des UEs composant ce semestre. Attention, un semestre peut donc être obtenu sans que l'ensemble des UEs le composant soit acquis. Seule une UE acquise permet d'obtenir le nombre d'ECTS qui lui est associé. Les UEs « obtenues par compensation au sein d'un semestre » n'ont de validité qu'au sein de notre Master Informatique (les ECTS associés ne seront pas considérés comme acquis si vous changez d'orientation ou d'université). Seules apparaîtront sur l'annexe au diplôme les UEs acquises.

3.6 Modalités de Contrôle des Connaissances

Chaque UE possède ses propres modalités de contrôle des connaissances qui peuvent contenir : du CC (Contrôle Continu), des épreuves de TP (travaux pratiques), et des examens oraux et/ou écrits. Les détails des modalités de contrôle de chaque UE vous seront communiqués prochainement.

Pour chacun des semestres composant le master, deux sessions d'examen sont proposées. Vous serez conviés à repasser en seconde session les examens des UE non acquises (note < 10) et seulement celles là. A l'issue de la seconde session, on conserve pour chaque UE, la meilleure note d'examen obtenue entre la première et deuxième session (en revanche le classement reste celui de la première session).

Attention le CC et les TP ne donnent pas lieu à une deuxième session. Ils ne sont donc pas « rattrapables » en deuxième session. Les épreuves de TP sont par ailleurs obligatoires, interviennent toujours dans

le calcul de la moyenne, et seront sanctionnées par un zéro en cas d'absence. Les épreuves de CC n'interviennent dans le calcul de la moyenne à l'UE qu'au bénéfice de l'étudiant (c'est-à-dire si la note de CC est meilleure que la note de l'examen). C'est ce qu'on appelle la règle du max. Par exemple, si le MCC d'une UE est 20% TP, 20% CC et 60% E (écrit), alors la note finale sera :

$$\text{Max}(0.2 \times TP + 0.2 \times CC + 0.6 \times E, 0.2 \times TP + 0.8 \times E).$$

Les examens sont organisés soit par les responsables d'UE, soit par le service des examens de la Faculté des Sciences. Dans tous les cas, vous recevrez une convocation à vos examens précisant la date et le lieu de l'examen. La présence aux examens est **fortement recommandée**, même lorsqu'ils sont facultatifs comme le CC (règle du max).

Une fois la session d'examen terminée, les notes sont reportées sur l'ENT où vous pourrez, après un certain délai, les consulter. Si vous constatez un problème, réagissez très rapidement, avant que les jurys de session ne se tiennent. Les jurys de session, puis les jurys d'années, sont organisés par les responsables de spécialité et donnent lieu à l'édition par le service de la scolarité de Procès Verbaux (PV) qui font foi de vos notes.

3.7 En cas de problème

Vous pouvez rencontrer des difficultés au cours de votre scolarité. Afin de vous permettre de poursuivre vos études le plus sereinement possible, il est important de faire part *très rapidement* de ces difficultés.

S'il s'agit de difficultés liées à l'enseignement d'une UE, veuillez en référer en tout premier lieu au **responsable de l'UE** (Pour savoir qui est responsable d'une UE, vous pouvez consulter le Référentiel de l'Offre de Formation <http://offreformation.univ-montp2.fr/fds/>).

S'il s'agit de difficultés personnelles pouvant troubler votre scolarité, de demandes d'aménagements, de difficultés scolaires importantes, c'est à votre **responsable de spécialité** qu'il faut en parler.

S'il s'agit de questions sur votre orientation entre le M1 et le M2, et votre place dans le Master en général, vous pouvez en discuter avec un responsable du Master et un ou plusieurs responsables de spécialités.

S'il s'agit de difficultés liées au fonctionnement des systèmes informatiques et ressources mises à disposition par le service informatique, celui-ci dispose d'un système de *tickets* permettant de répertorier tous les dysfonctionnements et de garder une trace de leur traitement. Le système de ticket est disponible sur l'Espace Numérique de Travail (voir 4.5).

4 Les ressources et outils de la Faculté des Sciences

Pour se repérer dans la jungle des outils mis à votre disposition, il faut retenir une information essentielle : la plupart des outils dont vous aurez besoin pour gérer votre scolarité est accessible depuis votre Environnement Numérique de Travail, qui est accessible depuis plusieurs liens, par exemple depuis la Faculté des Sciences, et dont voici l'adresse :

<http://portail.univ-montp2.fr>

D'autre part, vous avez accès à un certain nombre d'outils et ressources via le Service Informatique de la Faculté des Sciences (SIF), dont voici l'adresse :

<http://sif.info-ufr.univ-montp2.fr/>

Néanmoins, voici quelques points de repère dont vous aurez spécifiquement besoin.

4.1 Le Référentiel de l'Offre de Formation

C'est le site où sont répertoriées les informations sur les formations de la Faculté de Sciences. Pour avoir des informations spécifiques sur votre formation, il faut sélectionner le master informatique.

<http://offreformation.univ-montp2.fr/fds/>

vous y trouverez notamment un bref descriptif des UEs, le contact du **responsable d'UE**, la répartition des heures de CM, TD et de TP.

4.2 L'Espace pédagogique

Accessible depuis votre ENT (Environnement Numérique de Travail), l'espace pédagogique comporte des espaces dédiés aux UEs, sur lesquels les enseignants déposent des documents, où vous demandent de déposer vos documents. Il s'agit donc d'un outil indispensable, la plupart des supports n'étant pas imprimés. Vous pouvez ainsi, la plupart du temps, y récupérer les énoncés de TD ou de TP, ainsi que des supports de cours. L'espace pédagogique contient deux plate-formes de gestion des cours :

- Claroline, qui est le système actuel, sur lequel beaucoup de cours existent déjà,
- Moodle, installé depuis peu, et sur lequel quelques cours ont déjà migré.

4.3 Le système de gestion des stages

Vous devez faire saisir votre sujet de stage sur la plateforme <http://www.stagefds.univ-montp2.fr/index.php> pour que celui-ci soit validé par le responsable des stages, ensuite pour établir votre convention de stage (voir 6), vous aurez besoin de passer par le système *pstage*, également disponible depuis votre ENT, onglet « Ma scolarité », puis « stages et offres d'emplois ».

4.4 Les ressources disponibles dans les salles de TP

Les salles de TP sont équipées de machines sur lesquelles vous pourrez avoir accès à votre espace personnel mis en place à la création de votre compte informatique. Une liste des services auxquels vous pourrez avoir accès est disponible sur le site du Service Informatique :

<http://sif.info-ufr.univ-montp2.fr/>

4.5 Le système de tickets

Lorsqu'un problème survient concernant le matériel informatique ou les services informatiques de la Faculté des Sciences, vous pouvez signaler le problème directement via le système de *tickets*, accessible depuis l'ENT, dans l'onglet « Aide et assistance ». Si votre problème est de justement ne pas pouvoir vous connecter à l'ENT, il est à noter qu'il n'y a pas besoin d'être connecté pour y accéder. . .

4.6 Le prêt de matériel au Département Informatique

Le département informatique pratique le prêt de matériel. Vous pouvez vous renseigner auprès du secrétariat du bâtiment 16 pour les disponibilités. Le prêt de matériel à court terme (câbles, alimentations, portables de la salle projet, etc.) se fait en laissant sa carte d'étudiant auprès du secrétariat de Licence. Par ailleurs, le département informatique expérimente cette année le prêt de machines auprès des étudiants de master. Ceci ne concerne que les étudiants qui n'ont pas d'ordinateur portable personnel. Les étudiants qui ont besoin d'un prêt doivent :

- amener une attestation de prise en charge par leur assurance étudiante
- signer un contrat de prêt
- avoir rendu la machine juste avant les examens
- installer un système Linux dessus avec éventuellement un double boot.

5 Une UE transversale : le TER de Master 1

Le TER, ou Travail d'Etude et de Recherche, a lieu au semestre 2. Le TER est un travail de groupe, il est demandé en général de former des groupes de 3 ou 4 personnes. Le TER n'a pas tout à fait les mêmes modalités selon les spécialités, mais il représente de 5 à 15 ECTS, et se déroule en plusieurs phases :

- Présentation des sujets : au tout début du deuxième semestre.
- Travail des étudiants : de février à mai. Les groupes sont encadrés par un ou plusieurs enseignants, avec lequel ils se réunissent régulièrement pour indiquer l'avancement de leur travail.
- Remise du rapport : on attend du rapport un niveau de rendu élevé, avec un plan cohérent, une bibliographie, une analyse des besoins, de la solution, et des résultats. En réalité, il s'agit d'un entraînement, mais en groupe, pour votre travail de stage de Master 2.

- Soutenance : elles ont lieu après les examens de session 1 du semestre 2, et il est également attendu un travail proche de ce qui vous sera exigé en Master 2 (mais en groupe...).

Les responsables de TER sont :

Spécialité	Nom du responsable	Contact
IPS	Konstantin Todorov	Konstantin.Todorov@univ-montp2.fr
Autres spécialités	Mathieu Lafourcade	Mathieu.Lafourcade@univ-montp2.fr

Pour les spécialités AIGLE, DECOL, IMAGINA, et MOCA, la page ci-dessous est dédiée à l'organisation des TER :

<http://www.lirmm.fr/~lafourcade/TERM1/>

6 Finir sa scolarité : stage pro ou stage recherche ?

L'essentiel du quatrième semestre du master est consacré au stage qui sanctionne par une mise en pratique en situation les apprentissages que vous avez réalisés au cours des trois semestres précédents. Le Master étant à vocation unifiée, pro et recherche, vous avez la possibilité de choisir entre ces deux possibilités, mais attention, votre choix d'UEs au semestre 3 peut être déterminant pour la suite. Certaines UE sont connotées « recherche », d'autre « pro » et d'autres enfin sont mixtes.

Dans tous les cas, vous devrez choisir un stage. Ce choix se fait assez tôt, si possible au cours du semestre 3. Les stages recherche sont répertoriés sur la page du Lirmm :

<https://info-web.lirmm.fr/orp/>

(aller dans « Rubriques » puis "Stages recherche").

Pour GEOMATIQUE, il faut contacter les responsables de spécialité : Mathieu Lafourcade UM2, Jean Paul Bord UM3.

Les stages pro et certains stages recherche hors-Lirmm sont répertoriés sur la plate-forme des stages (qui n'est pas pstage) :

<http://www.stagefds.univ-montp2.fr/>

6.1 La convention

Quelle que soit la nature du stage, pro ou recherche, tout stage doit être officialisé par une **convention de stage**, qui correspond à un contrat signé par quatre parties :

- Le stagiaire
- L'entreprise
- Le responsable pédagogique (votre responsable de spécialité en l'occurrence)
- La Faculté des Sciences

Dans ce document, sont stipulées les conditions dans lesquelles se déroulera le stage, et les informations administratives sur les signataires. La convention est **indispensable** et elle doit être signée par les 4 signataires **AVANT** le début du stage. Pourquoi ? Parce que la convention est une manière de signifier que la Faculté des Sciences « délègue » la responsabilité qu'elle a par rapport aux étudiants, à l'entreprise, qui s'engage ainsi à faire bénéficier le stagiaire de conditions décentes de travail, et de le protéger de la même manière que chacun de ses employés vis-à-vis des accidents du travail, maladie, etc. Ce document engage l'entreprise à verser une gratification au stagiaire, dont le montant est fixé dans la convention.

Les signatures peuvent parfois prendre un peu de temps, c'est pourquoi il faut **anticiper** au maximum par rapport au début du stage. C'est au stagiaire de s'assurer de la signature auprès de l'entreprise. Les secrétaires relaient auprès des responsables pédagogiques et de la Faculté des Sciences.

Toutes les conventions doivent être établies sur le système en ligne *pstage*, qui est disponible dans votre ENT, onglet "Ma scolarité", puis "stages et offres d'emplois".

6.2 Les stages recherche

Les stages recherche sont ainsi qualifiés car ils ont vocation à répondre à une question scientifique précise, décrite dans le sujet, et sont localisés dans un laboratoire de recherche ou dans le département recherche d'une entreprise. Selon les spécialités, le déroulement n'est pas tout à fait le même.

Pour les Spécialités AIGLE, DECOL, IMAGINA, MOCA : Le stage est précédé d'une étude bibliographique sur le sujet du stage, d'une durée de 2 mois, qui ne fait pas l'objet d'une convention. Cette étude bibliographique est concrétisée par un rapport, examiné par des rapporteurs. De la qualité de l'étude bibliographique dépend la poursuite en stage recherche. La poursuite en stage recherche, d'une durée de 3 mois, se fait sur le lieu du stage (par exemple, le Lirimm), encadrée cette fois par une convention.

Pour les Spécialités GEOMATIQUE et IPS : Les stages recherche ont une durée de cinq mois, sur le lieu du stage et se déroulent selon les mêmes modalités que les stages professionnels.

Déroulement des soutenances

Les soutenances ont lieu entre fin juin et début juillet pour la première vague, et à la rentrée pour la deuxième vague. Chaque stage est soumis à l'examen de deux rapporteurs, et la soutenance se déroule devant un jury scientifique. Tous les détails du déroulement des soutenances sont également présents sur la page des stages recherche :

<http://www.lirimm.fr/~giorgi/stageM2R/index.html>

6.3 Les stages pro

Les stages professionnels ont une durée de cinq à six mois. Les offres apparaissant sur la plate-forme sont validées pédagogiquement, et leur orientation par spécialité peut vous guider dans votre choix.

Tuteurs, rapporteurs, soutenance : Dans chaque stage, l'étudiant est placé sous la responsabilité d'un **tuteur en entreprise**, qui est l'interlocuteur privilégié par rapport à l'Université. L'encadrement réel peut bien sûr être assuré par plusieurs personnes. Rapidement après le début du stage, sont désignés des **tuteurs universitaires** qui sont les interlocuteurs garants de l'adéquation entre les attentes universitaires et le déroulement effectif du stage. Ils accompagnent l'étudiant dans les étapes nécessaires, notamment la rédaction du rapport, la préparation de la soutenance, et s'assurent du bon déroulement du stage auprès du stagiaire et de ses encadrants lors d'une visite de stage ou de contacts téléphonique ou en visioconférence. Avant la soutenance, sont désignés des **rapporteurs** qui auront pour vocation de lire de façon très attentive les rapports de stage, et d'assister à la soutenance et au jury de soutenance. Le jury de soutenance se compose des trois tuteurs, éventuellement accompagnés d'autres enseignants. La plupart des soutenances se passe avant la rentrée, sur une semaine banalisée.

6.4 En cas de problème

Des problèmes de toute sorte peuvent se produire. L'interlocuteur privilégié à contacter en premier lieu est le **tuteur universitaire**. S'il n'est pas encore désigné, ou si le problème dépasse ses attributions (bris de convention par exemple), il faut en référer aux responsables des stages :

Stages recherche	Pascal Giorgi Mathieu Lafourcade (GEOMATIQUE)	Pascal.Giorgi@lirimm.fr Mathieu.Lafourcade@univ-montp2.fr
Stages pro	Jean-Paul Bord UM3 (GEOMATIQUE)	jean-paul.bord@univ-montp3.fr

7 Calendrier de la Faculté des Sciences

Voté avant chaque année universitaire, le calendrier détermine les périodes de cours, d'examens, etc. Il est téléchargeable sur le site de la Faculté des Sciences :

http://www.fdsweb.univ-montp2.fr/images/stories/Calendrier_universitaire_2014-2015.pdf

Sur ce livret... s'il y a des informations que vous auriez aimé y voir, n'hésitez pas à nous le signaler, pour améliorer les versions futures! Contact 2014-2015 : Annie.Chateau@univ-montp2.fr.